



INSTITUTION ADOUR

Etablissement Public Territorial de Bassin

Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

PROJET DE TERRITOIRE DE LA **Douze**

Atelier #8 Analyse d'autres PTGE



2 octobre 2025
Sainte Christie d'Armagnac

Table des matières

1. Introduction	3
1.1. Contexte du projet	3
1.2. Objectifs de la démarche.....	3
1.3. Processus de concertation.....	4
1.3.1. Nomination d'une garante de la concertation pour ce PTGE.....	4
1.3.2. Ce qui a été fait à ce jour	4
2. Organisation de l'atelier	5
Objectifs.....	5
2.1. Déroulement.....	5
2.2. Participants.....	5
3. Présentation et résultats obtenus	6
3.1. Dispositif de paiements pour services environnementaux (PSE)	6
3.2. Point d'avancement sur l'étude bilan besoins-ressources	6
3.2.1. Contexte	6
3.2.2. Point méthodologique	7
3.2.3. Point données usage agricole	7
3.3. Analyse d'autres PTGE	7
3.4. Travail en sous-groupes	8
3.4.1. Consigne	8
3.4.2. Retour des participants	8
3.5. Perspectives	10
4. Annexes	11
4.1. Actions marquées d'une ou plusieurs gommettes :	11
4.2. Listes d'actions triées par couleur (vert : adapté ; bleu : déjà réalisé ; rouge : pas adapté) et par poster thématique.....	13
4.2.1. Poster transition agroécologique	13
4.2.2. Poster économies d'eau et sobriété des usages.....	16
4.2.3. Poster solutions fondées sur la nature.....	19
4.3. Photos du jour.....	23
5. Glossaire	24
Acronymes et sigles	24
5.1. Définitions	25



1. Introduction

Ce document restitue les échanges qui ont eu lieu au cours du cinquième atelier du groupe d'usagers du comité multi-acteurs dans le cadre de la démarche de projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) du bassin versant de la Douze. Un glossaire est disponible en fin de document, apportant des précisions sur les sigles, acronymes, et le vocabulaire spécifique à la gestion de l'eau utilisé dans ce document (Glossaire).

1.1. Contexte du projet

Un PTGE vise à mettre en place une gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau, reposant sur une approche globale de la ressource à l'échelle du bassin versant. Conformément à l'instruction du gouvernement du 4 juin 2015, modifiée par l'instruction du gouvernement du 7 mai 2019, le projet de territoire est un **engagement entre les acteurs de l'eau** permettant de mobiliser les outils qui permettront de respecter une gestion quantitative équilibrée, en prenant également en compte la qualité chimique et écologique des milieux aquatiques.

Ces démarches reposent sur une **approche globale et co-construite** de la ressource en eau et ont pour objectif d'aboutir à un programme d'actions permettant **d'atteindre dans la durée un équilibre entre besoins et ressources** disponibles, en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en préservant la qualité de la ressource en eau et en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant.

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Midouze a été approuvé par arrêté préfectoral le 29 janvier 2013 et est entré en révision lors de la CLE du 11 mars 2020. Le SAGE Midouze a pour objectif d'améliorer la gestion de l'eau sur le bassin de la Midouze à travers 4 grands enjeux : **la gestion quantitative ; l'amélioration de la qualité de l'eau ; la gestion et la préservation des milieux ; la sécurisation de l'alimentation en eau potable, et ce dans la perspective de l'atteinte du bon état des eaux.**

Par délibération institutionnelle en date du 4 novembre 2015, la CLE du SAGE Midouze a confié l'animation du projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) Douze à l'Institution Adour, lancé officiellement au cours d'une réunion publique le 29 novembre 2021.

1.2. Objectifs de la démarche

Afin de co-construire un programme d'actions visant à résorber ce déséquilibre quantitatif, tout en tenant compte des impacts du changement climatique, l'Institution Adour¹ a lancé un PTGE sur le territoire de la Douze. Ce PTGE couvre donc tout le bassin versant de la Douze, de sa source à Gazax-et-Baccarisse (32) jusqu'à la confluence avec le Midou à Mont-de-Marsan (40), y compris tous ses affluents. Ce qui représente une superficie de 1224 km², comprenant 67 communes, 8 EPCI, à cheval sur deux régions.

Les actions du projet de territoire chercheront à satisfaire plusieurs enjeux : anticiper et s'adapter au changement climatique, atteindre la satisfaction des besoins en eau (salubrité, milieu, irrigation), améliorer la qualité des masses d'eau, participer à l'amélioration de l'état des cours d'eau et des milieux naturels et approfondir les connaissances, informer, sensibiliser et valoriser.

Cette démarche est soumise à validation de la CLE du SAGE Midouze et repose sur une concertation très large auprès de tous les usagers et acteurs du bassin versant. Le PTGE se déroulera en quatre phases, dont le calendrier prévisionnel est sujet à évolutions :

- Phase 1 : **Etat des lieux et diagnostic** : Réunir les connaissances et réaliser les études nécessaires pour élaborer la suite de la démarche.
- Phase 2 : **Définition d'orientations stratégiques** en s'appuyant sur l'état des lieux, enjeux, usages de la ressource en eau identifiés au préalable, afin de parvenir à un consensus entre les acteurs, pour répondre à ces enjeux et objectifs tout en gardant une vision territoriale.
- Phase 3 : **Actions et analyses multicritères** : Selon une échelle d'ambition, élaboration d'actions sous forme de scénarios et analyses multicritères en tant qu'outil d'aide à la décision (OAD).

¹ <https://www.institution-adour.fr/projet-de-territoire-douze/accueil.html>



- Phase 4 : **Rédaction de fiches d'actions** avec définition de leurs modalités de mise en œuvre : indicateurs, maîtrise d'ouvrage, portage en partenariat, contenu, etc.

1.3. Processus de concertation

La démarche de projet de territoire a été engagée avec une réelle volonté politique de concertation, de transparence, de respect et d'écoute des opinions de chaque partie. Cette démarche est ainsi basée sur les échanges avec tous les acteurs du bassin versant pour la construction et la validation d'un projet commun sur la gestion quantitative.

Pour une mise en œuvre efficace des principes de la concertation et du dialogue territorial, l'Institution Adour est appuyée par la SCOP Lisode². Lisode est donc chargé d'organiser le dialogue territorial tout au long de la démarche, notamment les ateliers de la concertation et les réunions publiques.

1.3.1. Nomination d'une garante de la concertation pour ce PTGE

Par ailleurs, afin de s'assurer de la qualité et la neutralité de la mise en œuvre d'une démarche de concertation, l'Institution Adour a sollicité les services de l'Etat pour la nomination d'un garant de la concertation. Ainsi, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a nommé Madame Tonicello pour observer et suivre le processus d'élaboration du PTGE de la Douze. La garante veille à la mise en œuvre d'une démarche participative et de concertation, avec un travail collectif et objectif. Elle constitue un observateur externe, indépendant et impartial de la démarche du projet de territoire. Son analyse du déroulement de la concertation autour de la phase d'élaboration du projet fera l'objet d'un rapport spécifique.

1.3.2. Ce qui a été fait à ce jour

Suite au lancement officiel de ce PTGE, un travail préliminaire a été réalisé afin d'éviter une « redite » du PTGE Midour, réalisé sur le territoire voisin, et dont le programme d'actions est actuellement mis en œuvre. Nombre d'acteurs concernés par le Midour sont également concernés par le PTGE du bassin versant de la Douze ; deux ateliers et des entretiens ont ainsi été réalisés en 2022 afin d'identifier des instances de dialogue originales, spécifiques au territoire de la Douze, et les caractéristiques de ce bassin versant.

Au cours de ces précédents ateliers, la garante a précisé que les acteurs mobilisés dans cette démarche pouvaient la joindre par téléphone (06 47 88 12 77), afin d'être entendus dans ce qu'ils ont à dire et s'ils souhaitent également en savoir plus sur « à quoi sert un garant sur un PTGE ».

Ces étapes préliminaires ont abouti à la constitution de trois grandes instances de dialogue : comité de pilotage, comité technique et comité multi-acteurs. Ce comité multi-acteurs (CMA) a fait l'objet d'une attention particulière et comprend trois groupes distincts d'acteurs du territoire : 1) **un panel d'utilisateurs de l'eau**, recrutés sur la base du volontariat entre fin 2022 et début 2023 ; 2) **un groupe de personnes ressources**, représentants d'utilisateurs, souvent à l'échelle de départements ; 3) **un groupe d'observateurs**, que l'on retrouve en comité technique.

² <https://www.lisode.com/accueil/>



2. Organisation de l'atelier

Ce document synthétise les échanges ayant eu lieu le 2 octobre 2025 entre les acteurs de la concertation du projet de territoire pour la gestion de l'eau du bassin versant de la Douze.

Objectifs

L'**objectif de cet atelier** était de faire un point d'actualité sur la réunion prévue prochainement concernant les paiements pour services environnementaux, dispositif de l'Agence de l'eau Adour-Garonne ; de faire un point d'avancement sur l'étude bilan besoins-ressources, en cours dans le cadre du PTGE de la Douze. Ensuite, un travail d'analyse d'autres programmes d'actions a été proposé, en sous-groupes, avant des restituer à la salle les ressentis et faits marquants suite à cette analyse.

2.1. Déroulement

L'atelier s'est déroulé l'après-midi du 2 octobre 2025, à Sainte Christie d'Armagnac. Le programme de la rencontre était organisé de la façon suivante :

Horaire	Activité
14h	Arrivée des participants
14h15	Mot d'accueil et Introduction au programme de l'atelier
14h30	Point d'étape sur l'étude BBR
15h30	Analyse d'autres programmes d'action de PTGE validés récemment
15h30	<i>Pause</i>
15h40	Travail en sous-groupes : Analyse de titres d'action issues d'autres programmes d'actions de PTGE, regroupés par familles d'action (changement de pratiques et transition agroécologique ; économies d'eau ; solutions fondées sur la nature)
16h45	Restitution en plénière de chaque sous-groupe
17h00	Fin de l'atelier

2.2. Participants

22 personnes ont participé à l'atelier, animé par l'Institution Adour.

Prénom, Nom	Institution/Activité
Hugo GIRARD	ADASEA 32 + CATZH 32
Jean JUNCA BOURIE	Agence de l'eau Adour Garonne
Jacques FORTINON	Amis de la Terre 32
Catherine LETACONOUX	Amis de la Terre 40
Aline NOUGARO	Amis de la Terre 40
Lily CASTAY	Arbre et Paysage 32
Frédéric DELPECH	Chaîne thermique du Soleil
Hugo GABRIEL	Chambre d'Agriculture des Landes
Bernard DUROURE	Comité départemental de canoë-kayak des Landes
Régis LAPORTE	Commune de Cazaubon
Yan CHASSERIO	Conseil Départemental des Landes
Rémi BEZIAT	Coop Aquaculteurs landais -
Barbara RODES	Fédération des chasseurs des Landes
Thierry BEREZIAT	Fédération des chasseurs des Landes



Nicolas VICART	Fédération des chasseurs des Landes
Philippe KINDTS	Fédération nationale d'agriculture biologique + Agrobio 40
Patrice MARBOUTIN	Mont de Marsan Agglo
Bernard KRUYNSKI	Mont de Marsan Agglo
Antoine LEQUERTIER	Syndicat Midou Douze (40)
Frédéric MARCATO	Vivadour
Esmeralda TONICELLO	Garante CNDP ; esmeralda.tonicello@garant-cndp.fr
Florian URBAN	Institution Adour
Rosine GOINEAU	Institution Adour ; pt.midour.douze@institution-adour.fr

3. Présentation et résultats obtenus

3.1. Dispositif de paiements pour services environnementaux (PSE)

Comme présenté à la diapositive #3, les PSE « zones humides - prairies permanentes » vont être déployés sur la partie gersoise des territoires des PTGE Midour et Douze. Une réunion d'information est prévue le jeudi 30 octobre matin, à Nogaro.

L'horaire précis sera communiqué par mail à l'ensemble des exploitants agricoles de la zone concernée.

3.2. Point d'avancement sur l'étude bilan besoins-ressources

3.2.1. Contexte

Le marché de l'étude a été confié officiellement au bureau d'études Eaucea, fin 2024. Depuis, l'étude a commencé mais en conséquence de l'influence de facteurs extérieurs, le marché est actuellement suspendu, le temps de stabiliser la méthode.



Dans le même temps que la concertation en cours dans le cadre du projet de territoire, l'Etat, via le préfet coordinateur de bassin (Adour-Garonne), a confié à l'Institution Adour, en tant qu'EPTB* compétent sur la zone géographique concernée (l'Adour), l'étude d'actualisation des volumes prélevables (VP). Ce travail s'inscrit dans le cadre de la stratégie globale de gestion de la ressource en eau.

Depuis, des échanges ont eu lieu entre les services de l'Etat et l'Institution Adour, afin de définir les contours de cette mission d'étude des volumes prélevables.

Considérant le fait que la Douze est un affluent de l'Adour, ces deux études concernent donc en partie le même territoire. Il est donc indispensable qu'une concordance entre elles soit respectée afin de ne pas rendre caduque l'étude BBR du territoire de la Douze, ce qui implique en termes de méthodologie que la même méthode soit utilisée, notamment s'agissant de la prise en compte des prélèvements en nappe alluviale.

Tant que la méthode à utiliser ne sera pas définitivement retenue pour l'étude VP, l'étude BBR est donc suspendue. Pour illustrer, le calendrier prévisionnel de l'étude VP a été présenté (#8) : il ne s'agit pas d'attendre la fin de l'étude, mais uniquement l'étape de sélection de la méthode, car les candidats actuellement en lice pour la réalisation de l'étude VP sont formels : plusieurs possibilités sont à considérer, chacune comportant ses avantages et inconvénients. A ce jour, les services de l'Etat ont été informés des possibilités offertes, et doivent trancher dans les semaines à venir. Dès que ce choix aura été arrêté, il sera possible de poursuivre l'étude BBR, garantissant la viabilité de l'étude même lorsque l'étude VP lui sera contemporaine.



3.2.2. Point méthodologique

Les principes de l'étude VP ont été présentés (#5 à 7), ceux de l'étude BBR ont été rappelés, ainsi que quelques premiers rendus de l'étude (#10 à 19).

Sur le principe, les deux études vont chercher dans une 1^{ère} phase à reconstituer des débits naturels, c'est-à-dire des débits que l'on pourrait observer si aucune influence anthropique n'existait (pas de prélèvements, pas de rejets, pas de réalimentation, ...). Pour ce faire, le travail consiste à utiliser comme base de travail les données existantes : celles des données de débits observés, c'est-à-dire mesurés depuis des stations hydrométriques, sur des chroniques temporelles plus ou moins longues ; ainsi que les données météorologiques (pluie, température, évapotranspiration), les prélèvements et les rejets ainsi que leur répartition dans le temps et les ressources mobilisées (souterraines, cours d'eau, etc.).

Une fois l'inventaire des données existantes réalisé, il s'agit d'approcher au mieux les manques de données, soit sur la base de références bibliographiques, soit à dire d'experts. Les choix possibles varient selon la nature des manques de données.

Dans les deux études, cette étape dite de « reconstitution des débits naturels » est à réaliser préalablement à la poursuite des études dans leurs phases ultérieures. Elles vont ensuite s'attacher à :

- Pour l'étude volumes prélevables (#5) : évaluer les ressources disponibles pour les usages en amont d'un point considéré en année *N* (*partie en vert clair sur la diapo*).
- Pour l'étude bilan besoins-ressources (#10) : évaluer le déséquilibre quinquennal (i.e. ayant statistiquement 20% de chances de se produire chaque année), c'est-à-dire le volume d'eau manquant pour pouvoir satisfaire à la fois les débits consigne fixés dans le modèle et les usages dans leurs besoins nominaux (non contraints).

Les deux études ont donc besoin de mobiliser les mêmes données pour aboutir à deux notions étroitement liées, l'une s'attachant à l'appréciation de la quantité de ressource en eau disponible, l'autre à la quantité d'eau qui serait nécessaire dans le cas théorique où les usages seraient satisfaits intégralement et cela sans restriction.

L'une de ces étapes consiste à définir dans quelle mesure les prélèvements en nappe alluviale impactent les débits des cours d'eau avec lesquels la nappe est en connexion. Pour ce faire, plusieurs options de prise en compte (et donc de modélisation) sont possibles. Comme l'indiquent les diapos #7 et 19, cela représente pour le territoire de la Douze un grand nombre de points de prélèvements et un volume approximatif de 12 Mm³ annuels, soit 75 % des volumes prélevés annuellement sur l'ensemble du BV de la Douze pour l'usage irrigation (les usages industriels et AEP se faisant majoritairement en nappe souterraine captive, déconnectées des cycles annuels de surface).

Considérant le volume en jeu, il est donc nécessaire que ces deux études soient basées sur la même méthode de prise en compte des prélèvements en nappe alluviale. A la lumière des éléments techniques considérés, les services de l'Etat devraient pouvoir statuer sur la méthode à retenir, permettant dès lors, la constitution et le dépôt d'une nouvelle offre adaptée par les entreprises actuellement en lice dans le cadre de la consultation en cours pour l'étude des volumes prélevables. Ce choix est attendu dans les prochaines semaines, permettant la reprise de l'étude bilan besoins-ressources pour le territoire de la Douze en calquant la méthode retenue.

3.2.3. Point données usage agricole

Une grande partie des données a été traitée pour « entrer » dans la modélisation. Il appartiendra aux usagers et acteurs représentants du monde agricole de valider un certain nombre de ces paramètres d'entrée lors du prochain atelier le 27 novembre 2025, où le bureau en charge de l'étude (Eaucea) sera également présent.

3.3. Analyse d'autres PTGE

Huit autres programmes d'actions issus d'autres PTGE validés récemment ont été étudiés et quelques éléments à retenir sont présentés #21 à 24. Observations : la majorité des programmes d'actions



concerne le groupe d'actions ayant trait au « changement de pratiques et transition agroécologique », viennent ensuite les « solutions fondées sur la nature » et les actions liées aux « économies d'eau et à la sobriété des usages ». Le « PTGE moyen » est signifié en traits pointillés.

Concernant les usages ciblés par les actions, pas moins de 54% en moyenne de l'ensemble des actions déclinées dans les programmes d'actions concernent l'usage agricole.

Un rappel des leviers à mobiliser dans le cadre des PTGE est présenté (#25), que ce soit selon l'instruction (cf. instruction PTGE 2019 et son additif de 2023) ou selon les lignes de financement actuelles.

Les règles de financement du 12^{ème} programme (période 2025-2030) de l'Agence de l'eau Adour-Garonne sont présentées (#26 à 30). Point d'attention : bien que l'enveloppe annuelle **concernant l'agriculture** ait été augmentée à 77 M€ / an (contre 46 au cours du 11^{ème} programme de financement), s'agissant de la gestion quantitative ou de la lutte contre les pollutions diffuses : l'engagement des territoires dans la transition agroécologique (entre autres) fait partie des conditions d'éligibilité à toute demande de subvention.

3.4. Travail en sous-groupes

3.4.1. Consigne

Le travail en sous-groupes a consisté à analyser différents posters, listant des titres d'actions issus des autres PTGE analysés précédemment. L'objectif était de découvrir et le cas échéant de pouvoir s'inspirer de ce qui a été fait par d'autres territoires.

Chaque programme d'actions de PTGE comporte des axes regroupant plusieurs actions, que l'on peut assimiler à une famille d'actions. Des extraits des 8 programmes d'actions analysés étaient présentés sur trois posters selon trois thématiques suivantes :

- Changement de pratiques et transition agroécologique,
- Economies d'eau et sobriété,
- Solutions fondées sur la nature.

Les participants ont ensuite été invités à trier les actions listées selon trois couleurs :

- **En rouge**, les actions qui ne paraissent pas adaptées au territoire
- **En vert**, celles qui paraissent adaptées ou déjà évoquées lors d'ateliers du PTGE
- **En bleu**, celles déjà réalisées sur le territoire mais non listées, et pour cette dernière catégorie, à ajouter un commentaire précisant :
 - o Sur quel territoire
 - o A quelle fréquence (répandu ou rare ?)
 - o Par qui ?

Une gommette « coup de cœur » a été apposée par chaque participant à la fin de chaque analyse de poster.

Les résultats bruts obtenus sont présentés en annexe.

3.4.2. Retour des participants

Après l'analyse des posters, le rapporteur de chaque groupe a été invité à exprimer à l'ensemble des participants présents la perception des posters parcourus par le groupe.

L'exercice a été qualifié d'intéressant, avec parfois des enjeux qui paraissent non adaptés au territoire de la Douze, par exemple : les actions visant la désartificialisation des zones urbaines ou les actions ciblant des zones sur lesquelles la pression touristique peut être forte, enjeux non applicables au territoire de la Douze.

Des participants ont indiqué « ne pas se sentir légitimes » à se positionner sur des actions purement agricoles. Ils ont néanmoins donné leur avis au sens de ce qu'ils souhaiteraient pour l'avenir du territoire.



Certains ont évoqué un besoin de flexibilité et d'adaptation au cas par cas vis-à-vis de certaines actions, par exemple les suppressions de seuils en rivière à des fins de maintien de continuité écologique, et reconnaissent la nécessité d'étudier chaque cas individuellement.

Des actions ont été marquées comme « adaptées au territoire », sous réserve que d'autres paramètres extérieurs au territoire soient pris en considération. Par exemple : le développement de filières agricoles nouvelles, à condition qu'un marché existe.

Certaines propositions d'actions ont soulevé la nécessité d'obtenir des informations complémentaires afin de se positionner en faveur ou non du caractère souhaitable de l'action sur le territoire de la Douze. Cela indique que dans certains cas, des actions ciblant des études complémentaires seront nécessaires à un positionnement. Par exemple, dans certains PTGE étudiés, des actions de maîtrise foncière pour l'acquisition de zones humides d'intérêt ont eu pour conséquence de questionner les participants du groupe sur le besoin de disposer au préalable d'un état des lieux exhaustif de ces zones.

Enfin, plusieurs questions complémentaires ont été posées :

- Un participant évoque la difficulté de se projeter sur un programme d'actions, dès lors que le déficit à combler n'est pas connu, en lien avec l'étude BBR actuellement suspendue.
 - o *Réponse animation PTGE* : le travail sur le programme d'actions débute tout juste, pour l'heure aucun choix n'est arrêté. Néanmoins, nous savons déjà que, d'après le SDAGE* 2016-2021, le périmètre élémentaire *Douze aval* (périmètre élémentaire n°149) est classé en déséquilibre important estimé à 3,6 Mm³. De quoi donner de la matière à réflexion, notamment si l'on considère que plusieurs des leviers à mobiliser en premier lieu selon l'instruction comportent des actions dites « diffuses » dont les effets sont difficilement quantifiables. Il est ainsi possible de co-construire une maquette de programme d'actions sans en définir encore un niveau d'ambition nécessitant les résultats de l'étude de chiffrage actualisé du déséquilibre.
- Un participant demande un complément d'information auprès de l'Agence de l'eau vis-à-vis de la diapo #30, sur l'objectif opérationnel suivant « Valorisation financière des pratiques agroécologiques (PSE, expérimentation d'outils de mutualisation ou de systèmes assurantiels liés à la prise de risque).
 - o *Réponse Agence* : Cette notion est pour l'heure déclinée via l'outil PSE. D'autres PSE sont en cours d'élaboration sur des thématiques telles que les aires d'alimentation et de captage en eau potable (non déployé à ce jour).

Résumé des notions abordées et partagées, à capitaliser pour la suite de l'élaboration du programme d'action :

- Une certaine redondance dans le type des actions observé au sein des différents PTGE étudiés selon les thématiques abordées : des enjeux communs pour des territoires différents
- Garder de la nuance et de la flexibilité
- Que la logique « coût / bénéfice » ou (selon) « bénéfice / risque » soit garante de l'acceptabilité et de la viabilité d'une action
- Un besoin de connaissances complémentaires parfois
- La question du drainage est évoquée à de multiples reprises
- La communication entre acteurs apparaît comme un facteur d'attention particulier
- La participation plus active des acteurs forestiers est souhaitée par les acteurs présents : tant vis-à-vis de l'occupation des sols (2/3 du bassin versant) que pour des préoccupations en lien avec le changement climatique.

Dans les actions ayant suscité des coups de cœur, on retrouve par ordre d'importance les thématiques suivantes (détail des titres en annexe) :

- 7 votes : Anticiper/favoriser l'émergence de filières agricoles
- 7 votes : solutions fondées sur la nature (bandes enherbées, haies, jachères mellifères, groupes de travail spécifique)
- 4 votes : actions en faveur de formations spécifiques aux exploitants agricoles ou aux conseillers agricoles
- 4 votes : suivi zones humides et cours d'eau
- 3 votes : actions traitant de l'érosion et ou du drainage



- 3 votes : Développement de références pour les cultures à forte valeur ajoutée
- 2 votes : actions de sensibilisation du grand public
- 2 votes : actions dédiées au suivi et à la gestion hydrologique
- 2 votes : actions en faveur de financements innovants

3.5. Perspectives

Lors du prochain atelier, sera proposé une restitution globale des entretiens réalisés cet été. Ensuite, les paramètres de l'étude BBR qui nécessitent une attention particulière de la part des acteurs agricoles seront spécifiquement abordés en atelier.



4. Annexes

4.1. Actions marquées d'une ou plusieurs gommettes :

Action	Nombre gommettes reçues	Poster
OBSERV 2 - Anticiper l'émergence de nouvelles filières agricoles locales, en lien avec les futurs besoins en eau	5	Transition agroécologique
Systèmes de culture innovants : Développement de références pour les cultures à forte valeur ajoutée	3	Economies d'eau
Améliorer les connaissances et sensibiliser à la problématique du drainage "Mener des expériences sur l'impact du drainage : entre une parcelle drainée et non drainée Organiser des journées d'information/REX/sensibilisation Élaborer une cartographie fine du drainage à l'échelle du périmètre PTGE"	3	Sol° fondées sur la nature
AUM4a : Instituer un groupe de travail avec les acteurs du territoire : arbres, haies champêtres, ripisylves	2	Sol° fondées sur la nature
TA FIL 2 Travailler avec les agriculteurs sur le déploiement de filières hydroéconomes adaptées au bassin de la Seudre	2	Transition agroécologique
SUIVI 2 - Renforcer le réseau de suivi (stations hydrométriques et piézomètres de la nappe) (NQ)	1	Economies d'eau
Création de réserves de substitution	1	Economies d'eau
Journée de sensibilisation à l'agroécologie "Informers les agriculteurs des techniques améliorant les pratiques vis-à-vis de la ressource en eau : efficacité de l'eau d'irrigation (pilote, maîtrise des charges), couverture des sols, réduction de l'utilisation d'intrants..."	1	Economies d'eau
Sensibiliser la population aux économies d'eau	1	Economies d'eau
OGRM-4b : Créer des milieux humides à vocation épuratoire en sortie de station de traitements des eaux usées	1	Economies d'eau
OGRM-5a : Affiner les zones à prioriser et les actions à réaliser "Restaurer le fonctionnement des cours d'eau et les habitats associés"	1	Economies d'eau
OGRM-5b : Mettre en place des zones pilotes sur le territoire "Restaurer le fonctionnement des cours d'eau et les habitats associés"	1	Economies d'eau
A.1.1 Sensibiliser la population aux économies d'eau potable,	1	Economies d'eau
A.3.2 Diagnostics d'exploitation et suivi individuel : accompagner les exploitant-e-s pour une approche agro-écologique globale,	1	Economies d'eau
SFN 1 - Porter à connaissance les enjeux des zones et milieux humides auprès des acteurs de l'urbanisme (NQ)	1	Sol° fondées sur la nature
Elaboration et mise en œuvre des plans de gestion pour préserver et restaurer les zones humides "réalisation d'un diagnostic de la zone humide + plan de gestion"	1	Sol° fondées sur la nature
Elaboration d'un plan de gestion agro-environnemental à l'échelle communale	1	Sol° fondées sur la nature
Hydromorpho : Recharge granulométrique sur la Brédoire "Rehausser le niveau de la nappe d'accompagnement et favoriser sa recharge grâce au ralentissement des vitesses d'écoulement Améliorer les capacités auto-épuratoires Restaurer la biodiversité et les habitats piscicoles Améliorer la qualité de l'eau et du milieu	1	Sol° fondées sur la nature



Ralentir les écoulements des milieux drainés "Les vallées alluviales et leurs boisements, ainsi que les tourbières (ex : Le Romède ou le marais de Gensac en Charente), sont les milieux qui ont été les plus drainés, entraînant la disparition artificielle des zones humides associées. La modernisation des techniques de drainage (intégrant par exemple des pompes de relevage), a souvent fait disparaître en quelques décennies des réseaux importants de ruisseaux, fossés, zones d'expansion de crues et rivières non régulées. Afin de limiter l'impact sur l'environnement, la réalisation de travaux de drainage est soumise à une procédure Loi sur l'eau en fonction de la superficie du terrain drainé (déclaration entre 1 ha et 20 ha - autorisation > 20 ha). Certaines techniques de gestion des fossés, pour drainer des parcelles agricoles ou évacuer les eaux de ruissellement présentes sur les chemins et routes pour la sécurité des usagers, sont relativement bien adaptées pour jouer un rôle tampon de manière à ralentir les écoulements et favoriser les processus de dégradations des contaminants."	1	Sol° fondées sur la nature
Mise en place de bandes enherbées au bord d'écoulements identifiés	1	Sol° fondées sur la nature
Plantation de haies	1	Sol° fondées sur la nature
Réalisation de bandes fleuries ou de jachères mellifères	1	Sol° fondées sur la nature
D.3.2 Mise en place d'actions coordonnées de continuité sédimentaire	1	Sol° fondées sur la nature
CHANG 5 - Développer des projets pour renforcer la présence d'infrastructures naturelles et paysagères (NQ)	1	Transition agroécologique
Formations liées à la maîtrise, la gestion et la qualité de l'eau	1	Transition agroécologique
Étudier et déployer les dispositifs de financements innovants pour les agriculteurs "Identifier les dispositifs existants sur le territoire en lien avec les enjeux eau, Lorsqu'un accompagnement financier existe sur le territoire, voir s'il doit être complété pour intégrer les enjeux de gestion quantitative. Là où il n'y a pas de dispositifs financiers, étudier ce qui peut être proposé et l'articuler avec les programmes qualité ou biodiversité existants"	1	Transition agroécologique
CMU5 - Connaître les besoins cultureux d'irrigation par campagne et la répartition de la ressource associée	1	Transition agroécologique
TA ACCOMP 4 Étudier et accompagner la mise en place de financements pour les services rendus par les actions agroécologiques	1	Transition agroécologique

*NQ = action non quantifiable en termes d'économies d'eau



4.2. Listes d'actions triées par couleur (vert : adapté ; bleu : déjà réalisé ; rouge : pas adapté) et par poster thématique

4.2.1. Poster transition agroécologique

Titre action	Couleur	Couleur2	Commentaire
CHANG 5 - Développer des projets pour renforcer la présence d'infrastructures naturelles et paysagères (NQ)	1		
RECH 1 - Mettre en place des projets de recherche et développement (NQ)			
CHANG 3 - Aider à l'acquisition de matériel hydro économe (0,1 Mm3)			
CHANG 1 - Apporter un conseil global individuel aux exploitants, pour optimiser l'irrigation et développer des pratiques agroécologiques			
CHANG 2 - Apporter un conseil collectif aux exploitants par le maintien et le renforcement des bulletins d'irrigation			
CHANG 4 - Développer un dispositif d'accompagnement financier : les MAEC (ou dispositif équivalent) (NQ)			
DIAG - Concevoir et réaliser des diagnostics des exploitations agricoles du territoire (NQ)			
OBSERV 1 - Créer un observatoire sur les pratiques agricoles et le matériel d'irrigation (NQ)			
OBSERV 2 - Anticiper l'émergence de nouvelles filières agricoles locales, en lien avec les futurs besoins en eau	5		
RECH 2 - Créer des exploitations pilotes de proximité (NQ)			
Signature d'une charte de bonnes pratiques par les irrigants			
Diagnostic qualité et suivi individuel d'exploitation			
Accompagnement collectif des agriculteurs			
Formations liées à la maîtrise, la gestion et la qualité de l'eau	1		
Animation MAEC Sol 01			
Diagnostic et suivi individuel d'exploitation			
Agr'eau- Constitution d'un réseau de fermes pilotes- coop Tonnay Boutonne et St Pierre de Juillers "Former des techniciens conseils des OPA qui accompagnent les exploitants agricoles du territoire pour les sensibiliser à l'enjeu eau et mettre en pratique les techniques de couverture des sols"			
Groupe de suivi- Projet Clé de sol "Développer et diffuser des références technico-économiques locales sur les systèmes irrigués et en couverture des sols."			
Observatoire des assolements et des pratiques sur les exploitations agricoles du bassin versant de la Boutonne			
Etude prospective sur la situation de l'élevage sur le BV Boutonne			
Actualisation du diagnostic socio-économique du BV de la Boutonne			
Animation MAE marais charentais			
Animation filière chanvre sur le bassin de la Boutonne			
Étudier et déployer les dispositifs de financements innovants pour les agriculteurs "Identifier les dispositifs existants sur le territoire en lien avec les enjeux eau, Lorsqu'un accompagnement financier existe sur le territoire, voir s'il doit être complété pour intégrer les enjeux de gestion quantitative. Là où il n'y a pas de dispositifs financiers, étudier ce qui peut être proposé et l'articuler avec les programmes qualité ou biodiversité existants"	1		
Appuyer et favoriser la recherche et l'innovation en agroécologie "Développer l'innovation en agroécologie sur le territoire"			
Favoriser et promouvoir les certifications environnementales préservant la ressource en eau			
Accompagner collectivement les agriculteurs dans la transition agroécologique			



Réévaluer l'outil de diagnostic d'exploitation agricole vers une logique agroécologique et le déployer			
Accompagner le développement de l'agriculture de conservation des sols			
Soutenir les filières agricoles existantes et promouvoir le développement des filières à bas niveau d'impact sur la ressource en eau			
Améliorer les connaissances sur les exploitations agricoles "Réaliser un état des lieux d'ici la fin de l'année 2025 ; Améliorer les connaissances sur les productions et les pratiques des exploitations agricoles du territoire"			
Valoriser les actions agroécologiques engagées par les agriculteurs			
ASV-1a : Appuyer individuellement les agriculteurs dans leur démarche de progrès : ATI			
ASV-1b : Appuyer collectivement les agriculteurs dans leur démarche de progrès : GT, formations, journées d'échange			
ASV-1c : Mener des expérimentations			
ASV-1d : Organiser l'information et la formation pour les conseillers agricoles			
ASV-1e : Mobiliser les mesures agro-environnementales et climatiques			
ASV-1f : Rechercher et construire de nouvelles mesures d'aide pour les agriculteurs			
ASV-2a : Développer des pratiques alternatives pour la gestion des paysages à l'échelle des collectivités			
ASV-2b : Développer des pratiques alternatives pour la gestion de l'eau à l'échelle des collectivités			
ASV-3a : Elaborer un plan d'information, de sensibilisation et de valorisation			
CMU3 - Améliorer le suivi hydrométrique du Ludon "Mettre en place une station hydrométrique pour une mesure précise et en continu des débits du cours d'eau, dont les valeurs sont consultables à distance sur un serveur."			
CMU5 - Connaître les besoins cultureux d'irrigation par campagne et la répartition de la ressource associée	1		
CMU6 - Expertiser les réseaux collectifs d'irrigation à moderniser			
CMU4 - Evaluer l'état d'envasement des ouvrages de stockage d'eau et les actions d'aménagement pour limiter l'érosion			
CMU1 - Quantifier les relations nappes-rivières et évaluer l'impact des prélèvements en eaux souterraines			
CMU2 - Etudier la qualité sur le bassin du Midour			
CMU7 - Recenser et inventorier le patrimoine naturel et les éléments paysagers à protéger			
TA FIL 2 Travailler avec les agriculteurs sur le déploiement de filières hydroéconomiques adaptées au bassin de la Seudre	2		Si ce marché existe
TA ACCOMP 4 Etudier et accompagner la mise en place de financements pour les services rendus par les actions agroécologiques	1		
TA FIL1 Accompagner le déploiement de la filière chanvre sur le bassin de la Seudre			
TA ACCOMP 1 Accompagner et former collectivement les agriculteurs sur l'agroécologie			
TA ACCOMP 2 Trouver des alternatives pour l'énergie alimentaire et favoriser l'autonomie des exploitations			
TA ACCOMP 3 Réévaluer l'outil de diagnostic d'exploitation agricole dans une logique agroécologique et le déployer			
TA SOL 1 Accompagner et faciliter le déploiement de l'agriculture de conservation des sols			
TA SOL 2 Communiquer sur le panel des alternatives au désherbage chimique sous les rangs de vigne			Alternatives au désherbage chimique
TA CO 1 Etudier les pistes de redynamisation et de valorisation de l'élevage sur le bassin de la Seudre			Sur le bassin de la Douze
Promouvoir les matériels et outils de pilotage permettant des économies d'eau			



Améliorer le déclenchement de l'irrigation			
Diagnostic d'exploitation			
Réduction de l'utilisation des Produits Phyto- Pharmaceutiques			
Portage des MAEC Irrig04 ou Irrig05			
Diversification des cultures irriguées / Allongement des rotations			
Autonomie fourragère - journée technique "assolements fourragers complémentaires avec irrigation"			
Expérimentation irrigation / réduction des intrants			
Caractériser les sols et la réserve utile pour améliorer le pilotage de l'irrigation et optimiser l'assolement			
Formation des agriculteurs			
C.1.1 Renforcer la capacité de rétention de l'eau dans les sols agricoles,			
C.1.4 Connaître et renforcer le rôle des retenues collinaires existantes dans la gestion locale de l'eau,			
Développer les exploitations avec certification Haute Valeur Environnementale (HVE)			
C.1.2 Expérimentations sur la réduction de l'impact de l'irrigation durant la période d'étiage par prélèvement dans les gravières,			
C.1.3 Maximiser et optimiser la mobilisation des stocks hydroélectriques en capitalisant sur la gestion expérimentale menée en 2020-2021,			
Développer l'agriculture biologique avec de l'irrigation			
Journée technique - Matériel d'irrigation			
C.1.5 Optimisation de stock et gestion expérimentale de 5 retenues collinaires sur le bassin versant du Touch,			

*NQ = action non quantifiable en termes d'économies d'eau



4.2.2. Poster économies d'eau et sobriété des usages

Titre action	Co ule ur	Co ule ur 2	Commentaire
SUIVI 1 - Sécuriser le suivi du réseau de mesures (stations hydrométriques et piézomètres de la nappe) (NQ)			
SUIVI 2 - Renforcer le réseau de suivi (stations hydrométriques et piézomètres de la nappe) (NQ)	1		
Création de réserves de substitution	1		
Modélisation et optimisation de la gestion de l'irrigation			
Etude des potentialités de la télédétection pour la gestion des ressources et de l'irrigation			
Etude sur la révision des seuils de gestion			
Investissement dans du matériel d'optimisation de l'irrigation			
Proposition d'harmonisation des règles de remplissage des réserves de substitution existantes et en projet			
Diagnostic quantité et qualité et suivi individuel d'exploitation			
Animation MAEC Irrig 04 et Irrig 05			
Développement d'un réseau de mesures de l'humidité du sol			
Déclenchement des semis de cultures d'été			
Journée de sensibilisation à l'agroécologie "Informers les agriculteurs des techniques améliorant les pratiques vis-à-vis de la ressource en eau : efficacité de l'eau d'irrigation (pilotage, maîtrise des charges), couverture des sols, réduction de l'utilisation d'intrants..."	1		
Systèmes de culture innovants : Développement de références pour les cultures à forte valeur ajoutée en AB	3		Sans la notion de AB, car marché en baisse
Élargir le périmètre de la mise aux normes des forages privés			Mineur
Mettre en place une surveillance quantitative et qualitative des nappes captives			
Sensibiliser la population aux économies d'eau	1		
OGRM-1b : Travailler à la valorisation des retenues sans usage			
OGRM-1c : Reconquérir la capacité de stockage des plans d'eau			
OGRM-4c : Créer des zones tampons en sortie de réseaux de drainage agricole			
OGRM-1a : Poursuivre la mise en conformité des retenues individuelles			
OGRM-2a : Systématiser la transmission d'informations entre irrigants et gestionnaire			
OGRM-3c : Acquisition de systèmes de gestion et d'outils d'aide à la décision en irrigation			
OGRM-3d : Acquisition de matériels d'irrigation hydro-performants			
OGRM-3b : Instituer des groupes de travail et des formations avec des agriculteurs			
OGRM-1d : Intégrer les prélèvements en nappes influençant les cours d'eau dans la gestion			
OGRM-5a : Affiner les zones à prioriser et les actions à réaliser "Restaurer le fonctionnement des cours d'eau et les habitats associés"	1		
OPT REUT 1 Valoriser les eaux usées traitées issues des STEP "Objectifs et niveau d'ambition attendu : substitution de volumes prélevés en nappe par des eaux issues de REUT Publics cibles : bénéficiaires potentiels (collectivités, agriculteurs, golfs, ...)"			
SOB AEP 1 Sensibiliser la population aux économies d'eau et aux « bons gestes »			Augmenter le prix de l'eau
SOB TSM 1 Réaliser un diagnostic sur les usages et les consommations d'eau dans le secteur touristique			Cazaubon



SOB TSM 2 Sensibiliser sur les moyens d'économiser l'eau dans le secteur touristique			
A.1.1 Sensibiliser la population aux économies d'eau potable,	1		
A.1.2 Accompagner la gestion patrimoniale et l'amélioration du rendement des réseaux,			
A.3.1 Observatoire technique territorial partagé des économies d'eau agricoles,			Chambre d'agriculture
A.3.2 Diagnostics d'exploitation et suivi individuel : accompagner les exploitant-e-s pour une approche agroécologique globale,	1		
A.3.5 Solidarité territoriale : lien entre projets alimentaires territoriaux et PTGA,			Via PETR ?
Réduire la consommation d'eau agricole à travers l'efficience de l'irrigation			
ANTICIP 2 - Etendre le système d'échanges en cours de campagne d'irrigation au bassin de l'Adour amont (NQ)			
ANTICIP 3 - Installer des dispositifs de comptage en continu des prélèvements agricoles impactant l'étiage (NQ)			
ANTICIP 4 - Gérer les prélèvements pour l'irrigation agricole par décade en cours de saison (NQ)			
Spécification du conseil à l'irrigation			
Définition et modalités de gestion de l'irrigation			
Bulletin Irrig'info			
Réduire la consommation d'eau des bâtiments publics			
Distribuer de l'équipement hydroéconome auprès des particuliers			
Sensibiliser et communiquer sur la réutilisation des eaux non conventionnelles : "Participer aux réunions techniques et aux réseaux locaux : ex. Réseau d'échange technique REUT en Charente-Maritime animé par le CD 17 Relayer les informations aux acteurs de l'eau du territoire (évolution des projets, réunions, appels à projets...)"			
Étudier et déployer la réutilisation des eaux non conventionnelles			
Réduire la consommation d'eau des activités industrielles			
OGRM-2b : Equiper les irrigants en cours d'eau avec des compteurs communicants			
OGRM-2d : Continuer et valoriser la gestion anticipée des tours d'eau sur le territoire			
OGRM-2c : Mettre en œuvre des doubles valeurs de débits consignés aux stations de gestion			
OGRM-5c : Définir les techniques et les outils adaptés pour une restauration à plus grande échelle "Restaurer le fonctionnement des cours d'eau et les habitats associés"			
OPT IRRIG 1 Optimiser la gestion de l'irrigation sur le bassin de la Seudre			
SOB AEP 2 Recenser les collectivités souhaitant s'engager dans des pratiques économes en eau et identifier leurs besoins			SCOT, SRADDET
SOB AEP 3 Accompagner les collectivités sur les actions opérationnelles d'économies d'eau			
A.3.3 Mise en réseau des agriculteur(s) et des conseiller(s) Irrigation,			Chambre d'agriculture / OUGC
A.3.4 Améliorer la performance du matériel d'irrigation économe en eau et généraliser le pilotage,			
CANAUX 3 - Affiner la connaissance des réseaux de canaux et suivre l'évolution de leurs usages (NQ)			
ANTICIP 1 - Mutualiser les points de prélèvements sur les réseaux de canaux (NQ)			
CANAUX 1 - Structurer et accompagner la gouvernance des réseaux de canaux (NQ)			
CANAUX 2 - Réduire les débits dérivés à l'étiage dans les canaux secondaires et tertiaires dépourvus d'usages			
CANAUX 4 - Equiper certaines prises d'eau de canaux avec des dispositifs de gestion (NQ)			
Pérenniser le complexe hydraulique de Saint-Savinien			



Animation et maîtrise foncière ou d'usage "Acquérir 3 % de surfaces en zones humides ou AAC (175 ha) d'ici 2030"			Connaissance des zones humides
Améliorer la fonctionnalité des marais rétro-littoraux "Gagner 3 Mm3 supplémentaires de capacité de stockage Indicateurs de suivi : Nombre de bilans ; Linéaires restaurés ; Volume prélevé dans la Charente pour la réalimenter des marais Localisation : Marais de Brouage et Nord de Rochefort Public cible : Tout public"			
Maintenir le rendement des réseaux d'alimentation en eau potable			
Réaliser un diagnostic sur les usages et les consommations d'eau dans le secteur du tourisme			
Sensibiliser et développer les économies d'eau dans le secteur du tourisme			
OGRM-3a : Mettre en place et suivre des sites expérimentaux			
OGRM-4b : Créer des milieux humides à vocation épuratoire en sortie de station de traitements des eaux usées	1		
OGRM-4a : Réaliser des chantiers collectifs pour la mise aux normes de l'ANC "Qualité"			
OGRM-5b : Mettre en place des zones pilotes sur le territoire "Restaurer le fonctionnement des cours d'eau et les habitats associés"	1		Syndicat rivières
OGRM-5d : Travailler à l'effacement des seuils de pompage en rivière "Restaurer le fonctionnement des cours d'eau et les habitats associés"			
A.2.1 Poursuivre la recherche d'économies d'eau sur des sites industriels principaux consommateurs en zone sensible à la sécheresse,			
SOB AEP 4 Faciliter l'accès à des dispositifs hydroéconomiques pour les particuliers			
OPT REUT 2 Sensibiliser et communiquer sur la REUT pour faciliter l'acceptabilité des projets : "d'expérimenter une démarche de sensibilisation des citoyens, riverains, acteurs du territoire, élus, à la REUT, dans une optique de partage du concept"			
OPT ENC 1 Recenser les sources potentielles d'eaux non-conventionnelles pouvant servir aux usages du territoire : "Le potentiel d'eau prélevable dans les milieux ressort comme faible sur le bassin de la Seudre par rapport aux besoins exprimés par les différents usages du bassin. Cependant, des alternatives à ces prélèvements émergent sur certains territoires."			

*NQ = action non quantifiable en termes d'économies d'eau



4.2.3. Poster solutions fondées sur la nature

Titre action	Co ule ur	Co ule ur 2	Commentaire
SFN 1 - Porter à connaissance les enjeux des zones et milieux humides auprès des acteurs de l'urbanisme (NQ)	1		
SFN 5 - Elaborer et mettre en œuvre une veille foncière pour pérenniser la gestion des milieux humides et le maintien de leurs services rendus (NQ)			
SFN 2 - Améliorer la prise en compte, gérer et/ou restaurer des infrastructures naturelles et paysagères permettant le ralentissement des eaux (NQ)			
SFN 3 - Compléter la connaissance des zones humides par des inventaires sur les zones non prospectées (NQ)			+
SFN 4 - Elaborer des plans de gestion des zones humides effectives, pour accompagner les gestionnaires et/ou les propriétaires dans leur maintien ou leur restauration (NQ)			
Restauration hydromorphologique des lits des cours d'eau "Réaliser des travaux de restauration hydromorphologique dans le lit mineur et majeur au travers de PPG"			
Elaboration et mise en œuvre des plans de gestion pour préserver et restaurer les zones humides "réalisation d'un diagnostic de la zone humide + plan de gestion"	1		
Amélioration de la continuité écologique "Réaliser un bras de contournement du clapet permettant de relier le Vieil Aume à l'aval du clapet. Aménager les vannes du gué pour permettre son franchissement"			
Etude d'aménagement des versants "Réaliser une étude sur le fonctionnement hydrologique, hydraulique et hydrogéologique du bassin versant Cette étude servira de base de travail pour la réalisation de Plans d'Aménagement d'Hydraulique Douce à l'échelle communale"			
Programme de plantations champêtres "Plantations champêtres en fonction de la préservation de l'eau. Prioritairement localisés en rupture de pente et d'une manière générale perpendiculaires à la pente, dans le cas de verger, bosquet ou agroforesterie, quand la pente moyenne de la parcelle est > 10%."			
Hydromorpho : Recharge granulométrique sur la Brédoire "Rehausser le niveau de la nappe d'accompagnement et favoriser sa recharge grâce au ralentissement des vitesses d'écoulement Améliorer les capacités auto-épuratoires Restaurer la biodiversité et les habitats piscicoles Améliorer la qualité de l'eau et du milieu"	1		
Animation, sensibilisation et plantation de haies			AP32 FDC40
Aménager et restaurer les versants "La simplification paysagère des versants observée depuis les années 50 avec les politiques agricoles a entraîné la perte des fonctions naturelles du paysage et du sol : ralentissement des écoulements, stockage de l'eau dans les sols, filtration des pollutions diffuses et régulation des inondations et des étiages. L'eau s'évacue très vite et les pollutions sont bien moins filtrées. L'état des milieux d'un point de vue quantitatif et qualitatif se retrouve donc dégradé. Cette dégradation est intensifiée avec les effets du changement climatique qui allongent la durée des étiages et augmentent la fréquence des assecs. Le Plan de gestion agro-environnemental (PGAE) mis en place dans le cadre du programme d'Actions Territorial"			



Améliorer les connaissances et sensibiliser à la gestion intégrée des eaux pluviales "L'imperméabilisation réduit la capacité naturelle d'absorption et de filtration du sol. Elle augmente ainsi les risques d'inondation et dégrade la qualité de l'eau par le lessivage du sol. La prise en compte de la GIEP dans les documents d'aménagement et d'urbanisme permet de réduire les risques et les coûts de gestion associés aux eaux pluviales."			
Planter des haies et inventorier le maillage bocager "Planter 50 km de haies /an ; Réaliser 100 % des inventaires maillage bocager du périmètre PTGE"			
Réaliser les inventaires des zones humides			
Restaurer et préserver les zones humides			
Restaurer les cours d'eau			
AUM4c : Aménager le bassin versant des plans d'eau pour limiter l'érosion et leur envasement			
AUM1a : Mettre en place un groupe de travail sur le développement de filières durables sur le territoire et alentours			
AUM1b : Etude de faisabilité : redynamiser l'élevage en pâturage sur les têtes de bassins et valoriser les systèmes agropastoraux			
AUM1c : Etude de faisabilité : filières de valorisation des intercultures, des pratiques de conservation des sols et d'agroforesterie			
AUM1d : Etudier les débouchés en agriculture biologique			
AUM2a : Mettre en place et suivre des sites expérimentaux			
AUM2b : Instituer des groupes de travail avec des agriculteurs basés sur les sites expérimentaux			
AUM2d : Instituer des groupes de travail avec les techniciens agricoles			
AUM2e : Instaurer une formation continue avec des interventions d'experts à destination de la profession agricole			
AUM3a : Mettre en place et suivre des sites expérimentaux			
AUM4a : Instituer un groupe de travail avec les acteurs du territoire : arbres, haies champêtres, ripisylves	2		"Tronc commun" collectif dans le Gers
AUM4b : Instituer un groupe de travail avec les acteurs du territoire : espaces semi-naturels et milieux humides			
SFN 1 Contribuer à la restauration du maillage bocager sur le bassin de la Seudre : "à 50 km de haies plantées (ripisylve incluse) sur 5 ans. Publics cibles : agriculteurs du bassin de la Seudre, propriétaires d'élevage équin, collectivités, fédérations de chasse."			
SFN 5 Accompagner les changements de pratiques sur la zone humide alluviale de la Seudre : "mise en œuvre d'actions issues des groupes de travail, permettant de faire évoluer les pratiques dans la zone humide alluviale avec les agriculteurs. Publics cibles : agriculteurs dans la zone humide alluviale et propriétaires de parcelles."			
SFN 4 Animer un dispositif de dialogue avec les usagers de la zone humide alluviale de la Seudre pour trouver des pratiques adaptées à ce secteur : élaboration collective d'actions permettant la restauration de la zone humide alluviale et le maintien des activités. Publics cibles : propriétaires de parcelles en bordure de cours d'eau dans la zone humide alluviale + agriculteurs de la zone humide alluviale."			Natura 2000
SFN 2 Etudier le potentiel de stockage et de restitution de la zone humide alluviale de la Seudre : "Objectifs et niveau d'ambition attendu : modéliser le potentiel de stockage de la zone humide alluviale, et la relation nappe-cours d'eau à travers une étude conduite sur au moins 12 mois afin de tenir compte des variations liées à la saisonnalité."			
Développement de l'agroforesterie			
Mise en place de bandes enherbées			FDChasseurs 40
Mise en place de bandes enherbées au bord d'écoulements identifiés	1		outil Cart'Occ
Réalisation de bandes fleuries ou de jachères mellifères	1		
C.2.1 Opérations expérimentales de recharge de nappe,			



C.2.2 Observatoire et stratégie "Zones humides" à l'échelle du périmètre du PTGA,			DDT
C.2.4 Valoriser sur le plan pédagogique les espaces où des actions du PTGA contribuent à la préservation de la ressource en eau			?
D.1.1 Observatoire hydrologique des sources,			Fédé de pêche et aquaculture
D.1.2 Observatoire thermique des cours d'eau,			
D.3.1 Préservation de l'espace de mobilité des cours d'eau,			
SFN 3 Mettre en place une animation foncière pour préserver les secteurs à enjeux sur la zone humide alluviale de la Seudre			PETR Pays d'Armagnac
Réalisation d'actions sans le cadre des Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques			PAT ?
Participation au programme agrifaune			
Restauration de zones humides et évolution des cultures en "fonds de vallées"			Adasea, Syndicat rivières
Plantation de haies	1		
C.2.3 Développer un conservatoire départemental des zones humides en Haute-Garonne,			
D.2.1 Expérimenter la Réutilisation des Eaux Usées Traitées pour satisfaire les besoins en eau et l'arrosage dans les espaces verts publics ou privés,			
D.2.2 Développer la recharge active de nappes par infiltration des eaux pluviales en milieu urbain ou semi-urbain,			
Hydromorpho : Remise en eau de méandres sur la Boutonne amont "Réactiver la dynamique du cours d'eau en diversifiant les habitats piscicoles et en ralentissant les écoulements. Contribuer à la capacité de stockage dans la nappe d'accompagnement de la Boutonne Améliorer la régulation des eaux à l'étiage par le renforcement des connexions latérales (zones humides) Améliorer les capacités auto-épuratoires."			
Hydromorpho : Recharge granulométrique et restauration de méandres sur la Belle Réactiver la dynamique du cours d'eau en diversifiant les habitats piscicoles et en ralentissant les écoulements. Contribuer à la capacité de stockage dans la nappe d'accompagnement de la Boutonne Améliorer la régulation des eaux à l'étiage par le renforcement des connexions latérales (zones humides) Améliorer les capacités auto-épuratoires."			
Zones humides : Restauration du marais de Chizé			
Réaménager les zones urbaines "60 % des communes devront s'intégrer dans une démarche de GIEP (95 communes) ; 0 artificialisation nette d'ici 2050. Dans l'optique de retrouver et préserver une occupation du sol plus naturelle dans les zones urbaines (8 % du périmètre Charente aval Bruant), la gestion intégrée des eaux pluviales informant des endroits prioritaires et pertinents où mettre en place des infrastructures vertes ou drainantes. Ces infrastructures favorisent une meilleure infiltration des eaux dans les sols et diminuent la vulnérabilité des habitants (inondations, canicules, sécheresses...)."			
AUM2c : Développer des réseaux d'agriculteurs sur le bassin du Midour			
D.2.3 Elaborer un contrat de canal à l'échelle du système Saint Martory,			
D.2.4 Expérimentations de gestion du canal de Saint Martory,			
D.3.3 Recharge en matériaux du lit des cours d'eau : Garonne, Salat, Pique			
Diagnostic d'aménagement parcellaire à l'échelle de l'exploitation			
Evaluer l'impact technique et économique des aménagements hydrauliques sur le parcellaire agricole du BV			
Elaboration d'un plan de gestion agro-environnemental à l'échelle communale	1		
Zones Humides : Mise en œuvre du plan de gestion ZH Trézence			

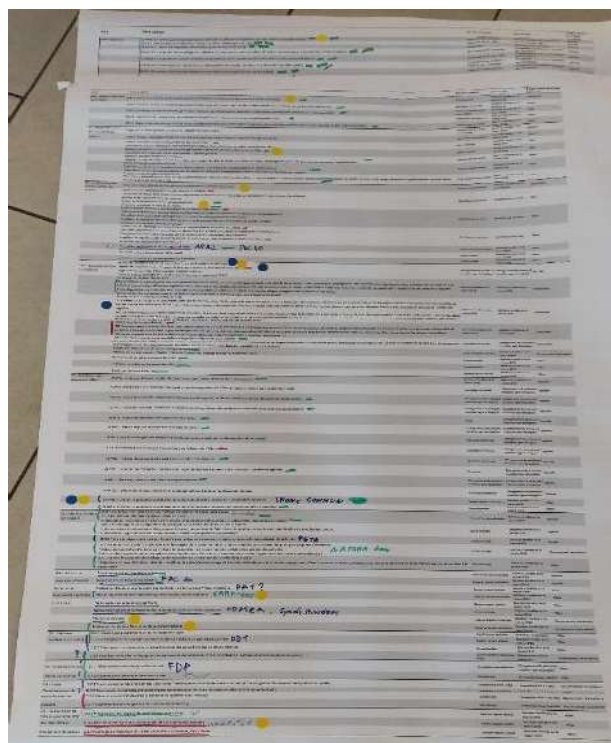
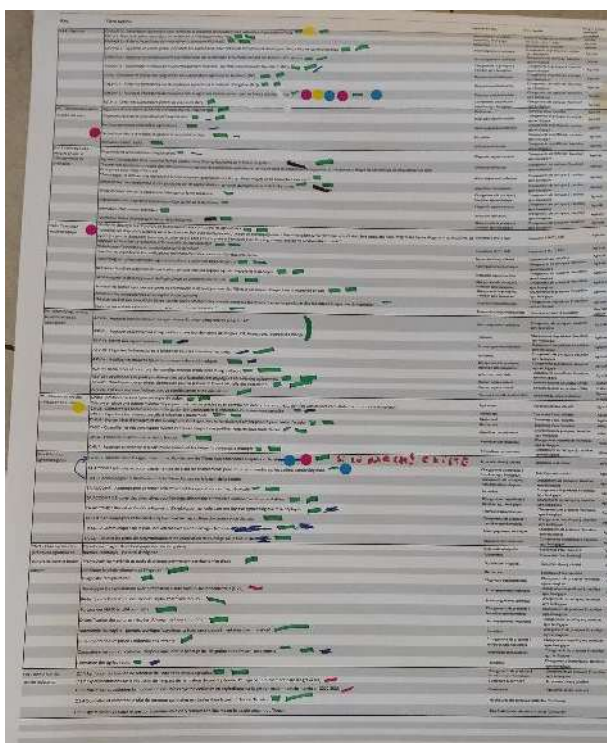


Améliorer les connaissances et sensibiliser à la problématique du drainage "Mener des expériences sur l'impact du drainage : entre une parcelle drainée et non drainée Organiser des journées d'information/REX/sensibilisation Élaborer une cartographie fine du drainage à l'échelle du périmètre PTGE"	3		
Ralentir les écoulements des milieux drainés "Les vallées alluviales et leurs boisements, ainsi que les tourbières (ex : Le Romède ou le marais de Gensac en Charente), sont les milieux qui ont été les plus drainés, entraînant la disparition artificielle des zones humides associées. La modernisation des techniques de drainage (intégrant par exemple des pompes de relevage), a souvent fait disparaître en quelques décennies des réseaux importants de ruisseaux, fossés, zones d'expansion de crues et rivières non régulées. Certaines techniques de gestion des fossés, pour drainer des parcelles agricoles ou évacuer les eaux de ruissellement présentes sur les chemins et routes pour la sécurité des usagers, sont relativement bien adaptées pour jouer un rôle tampon de manière à ralentir les écoulements et favoriser les processus de dégradations des contaminants."	1		
AUM3b : Instituer des groupes de travail avec des agriculteurs basés sur les sites expérimentaux			
D.3.2 Mise en place d'actions coordonnées de continuité sédimentaire	1		Au cas par cas

*NQ = action non quantifiable en termes d'économies d'eau



4.3. Photos du jour



5. Glossaire

Acronymes et sigles

Indiquant des acteurs impliqués dans la démarche

AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
 ADASEA : Association de Développement, d'Aménagement et de Services en Environnement et en Agriculture
 ADEAR : Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural
 AEAG : Agence de l'Eau Adour Garonne
 AGIL : Association de Gestion de l'Irrigation Landaise
 ALPAD : Association Landaise pour la Promotion de l'Agriculture Durable
 AT32 ou 40 : Amis de la Terre du Gers ou des Landes
 AP32 : Arbres et Paysages 32
 APNE : Association de Protection de la Nature et de l'Environnement
 CATZH : Cellule d'Assistance Technique destinée aux propriétaires et aux gestionnaires de Zones Humides
 CCBA : Communauté de communes du Bas Armagnac
 CD 32 : Conseil Départemental Gers
 CD 40 : Conseil Départemental Landes
 CNDP : Commission Nationale du Débat Public
 CNPF/CRPF : Centre National/Régional de la Propriété Forestière
 CCAA : Communauté de communes Armagnac Adour
 CCAF : Communauté de communes Artagnan en Fezensac
 CCBA : Communauté de communes Bas-Armagnac
 CCCHL : Communauté de communes Cœur de Haute Lande
 CCLA : Communauté de communes des Landes d'Armagnac
 CCGA : Communauté de communes du Grand Armagnac
 CCPVAL : Communauté de communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais
 CPIE Pays Gersois : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Pays Gersois
 CTS : Chaîne Thermale du Soleil
 DDT(M) : Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)
 DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle Aquitaine et Occitanie
 DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
 EPTB : Etablissement public territorial de bassin
 FDC : Fédération départementale de chasse
 FDCUMA : Fédération Départementale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole
 FDP : Fédération départementale de pêche
 GDSAA : Groupement de Défense Sanitaire Aquacole d'Aquitaine
 MdM : Mont de Marsan Agglomération
 OFB : Office Français de la Biodiversité
 PNRLG : Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne
 Régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie
 SETA : Syndicat des Eaux des Territoires de l'Armagnac
 SMBVMD : Syndicat Mixte des Bassins Versants du Midour et de la Douze
 SMD : Syndicat Midour Douze
 SYDEC : Syndicat Départemental d'Équipement des Communes des Landes

Utilisés dans la gestion de l'eau

AEP : Alimentation en Eau Potable
 ANC : Assainissement Non Collectif
 AUP : Autorisation Unique Pluriannuelle
 ASA : Association Syndicale Autorisée
 BV : bassin versant
 CLE : Commission Locale de l'Eau
 DCE : Directive Cadre sur l'Eau
 DOE : Débit d'Objectif d'Étiage
 EPCI : Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale



ETP : Evapotranspiration
 OUGC : Organisme Unique de Gestion Collective
 PAT : Plan d'Action Territoriale
 PDM : Programme de Mesures (du SAGE)
 PTGE : Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau
 RU : Réserve Utile en eau du sol
 SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
 SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
 STEU : station de traitement des eaux usées (=STEP : Station d'épuration)
 VP : Volume prélevable
 ZRE : Zone de Répartition des Eaux

5.1. Définitions

Assainissement Non Collectif (ANC) : système d'assainissement spécifique à une habitation, dimensionné selon le nombre d'habitants, et permettant d'épurer les eaux usées avant rejet dans le milieu naturel ou réutilisation.

Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) : Conformément à la loi sur l'eau de 2006 et au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et suite à la désignation des Organismes Uniques de Gestion Collective de l'irrigation, les OUGC de chaque bassin ont déposé une demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement et ont réparti annuellement le volume autorisé entre chaque irrigant. L'AUP est délivrée par arrêté préfectoral.

Association Syndicale Autorisée (ASA) : personne morale qui regroupe des propriétaires de biens voisins, pour la réalisation d'aménagements spécifiques ou leur entretien, comme la création et l'entretien de voiries privées, de canaux d'irrigation, de digues contre les inondations...

Bassin Versant (BV) : espace drainé par un cours d'eau et ses affluents sur un ensemble de versants. Toutes les eaux dans cet espace s'écoulent et convergent vers un même point de sortie appelé exutoire.

Directive Cadre sur l'Eau (DCE) : directive européenne de 2000 qui fixe la politique de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle de la communauté européenne. Elle définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen avec une perspective de développement durable, et fixe un objectif d'atteinte du bon état des eaux pour 2015, avec possibilité de dérogation 2021 ou 2027.

Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

Evapotranspiration (ETP) : somme de l'évaporation de l'eau contenue dans le sol et de l'eau transpirée par les plantes.

Plan d'Action Territorial (PAT) : Programme d'actions de lutte contre la pollution agricole ou assimilée en particulier sur les zones à enjeux Eau potable (Captages prioritaires). Il mobilise l'ensemble des acteurs intervenant sur la qualité de l'eau potable : collectivités, particuliers et agriculteurs, incite à la mise en œuvre de pratiques conduisant à l'amélioration de la qualité des milieux et de l'eau, tout en respectant l'économie et la dynamique sociale locale. Les Landes comptent trois zones de captages classés en 2016 : les Arbouts, Pujo-le-Plan et Orist. Le PAT permet d'accompagner financièrement et techniquement la mise en œuvre d'actions concrètes notamment pour les agriculteurs. Il est précédé d'une étude qui vise à délimiter la zone pouvant impacter la qualité de l'eau captée d'une part, puis à déterminer quelles parties sont les plus importantes quant aux risques de transferts. Ensuite, un programme d'actions est défini par les membres du comité de pilotage sur la base de cette étude.

Le préfet coordonnateur de bassin : Préfet de la région dans laquelle le comité de bassin a son siège. Pour le bassin Adour-Garonne c'est le préfet de Haute-Garonne. Le préfet coordonnateur de bassin anime et coordonne la politique de l'Etat en matière de police et de gestion des ressources en eau afin de réaliser l'unité et la cohérence des actions déconcentrées de l'Etat en ce domaine dans les régions et départements concernés. Il approuve le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) préalablement adopté par le comité de bassin. Il arrête et met à jour le programme de mesures et le programme de surveillance de l'état des eaux, après avis du comité de bassin. Il arrête l'évaluation préliminaire des risques d'inondation, la liste des territoires dans lesquels il existe un risque important d'inondation ainsi que les cartes de surfaces inondables et les cartes des risques



d'inondation. Il élabore et arrête les plans de gestion des risques d'inondation en coordination avec les mises à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Il préside la commission administrative de bassin. Il est assisté dans ses missions par le délégué de bassin.

Rehausse : Travaux d'élévation d'une digue ou d'un ouvrage déjà existant permettant l'augmentation de la capacité de stockage du réservoir

Réseau hydrographique : Ensemble des rivières, cours d'eau, lacs, zones humides, milieux aquatiques, ... d'un même territoire.

Réserve utile en eau du sol (RU) : quantité d'eau que le sol peut absorber et restituer à la plante.

Réservoir / retenue : stockage de l'eau qui s'écoule de façon gravitaire. Plusieurs types de retenues:

- Retenue collinaire alimentée par ruissellement et déconnectée du réseau hydrographique. Elles peuvent être situées sur des sources ou des rejets de nappes ; dans ce cas, ce sont en réalité des retenues en cours d'eau.
- Retenue en dérivation alimentée gravitairement, la déconnexion avec la rivière est rarement complète.
- Retenue en barrage située sur un cours d'eau.
- Retenue de substitution : Ouvrage de plus petite taille que la retenue de soutien d'été, généralement « mono-usage » (agriculture ou AEP), dont la fonction unique est de substituer tout ou partie des prélèvements en rivière ou nappe pour diminuer la pression exercée sur ces ressources. Le stockage doit s'effectuer en période de hautes eaux, pour limiter l'impact sur les écoulements des rivières et sur le remplissage des nappes en relation. Les prélèvements estivaux initialement autorisés en rivière ou en nappe sont effectués directement dans cette retenue et sont supprimés du cours d'eau en été.

Réserve déconnectée /de substitution : stockage de l'eau par pompage dans la rivière, déconnectée du réseau hydrographique, de type château d'eau.

Réservoir / Retenue de soutien d'été : Ouvrage de stockage de taille moyenne ou grande dont la fonction principale est de réalimenter une rivière ou une partie de rivière. Cette réalimentation permet de compenser en partie ou en totalité les prélèvements à usage économique ou domestique, tout en maintenant un débit suffisant pour l'équilibre biologique de la rivière. C'est une retenue multi-usage.

Ripisylve : Du latin ripa « rive » et sylve « forêt », elle représente l'ensemble des végétaux (herbacées, arbrisseaux, arbustes, lianes et arbres) qui se développent au bord des cours d'eau. Elle comprend : un boisement de berge ; une forêt alluviale (en zone naturelle d'épanchement des crues). Elle est le dernier lien entre milieu terrestre et aquatique.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) : établi sur le bassin de la Midouze pour la période 2012-2022, il précise le SDAGE et le PDM de manière plus spécifique et adaptée au territoire en fonction des grands enjeux identifiés et des objectifs fixés. Son entrée en révision a été approuvée par la CLE du 11 mars 2020.

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) : établi sur le bassin Adour-Garonne pour la période 2022-2027, il est révisé tous les 6 ans et traduit au niveau du bassin Adour-Garonne les orientations de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006.

Seuil (barrage) : ouvrage fixe ou mobile construit dans le lit mineur d'un cours d'eau et qui le barre en partie ou en totalité. Les seuils de pompage ont été créés spécifiquement pour pouvoir prélever l'eau dans une zone de retenue en amont, pour des besoins anthropiques (souvent agricoles).

Soutien d'été multiusages : pratique consistant à relâcher de l'eau stockée dans des réservoirs dits de soutien d'été, permettant de compenser en partie ou en totalité les prélèvements à usage économique, ou domestique, tout en maintenant un débit suffisant pour l'équilibre biologique de la rivière (besoins des espèces et des milieux), pour la salubrité (dilution des rejets de STEU), et éventuellement pour des activités récréatives

Substitution : pratique qui permet de prélever l'eau dans le milieu hors période de tension pour la stocker dans une retenue, dont le volume sera utilisé en été pour diminuer d'autant les prélèvements dans le milieu naturel en période d'été.

Zone de Répartition des Eaux (ZRE) : Les ZRE sont des zones présentant une insuffisance chronique des ressources par rapport aux besoins. Elles peuvent concerner un bassin hydrologique ou un système aquifère. L'inscription en ZRE permet d'assurer une gestion fine et renforcée des demandes de prélèvement dans cette ressource et de prendre en compte les effets cumulés des autorisations individuelles. Cela implique que tout prélèvement supérieur ou égal à 8m³/h et au-delà de 1000m³/an dans la ressource concernée est soumis à autorisation (sauf exception). Les ZRE sont définies par le préfet coordonnateur de bassin par arrêté, puis le préfet de département constate ensuite la liste des communes concernées par arrêté.



Zone tampon : zone permettant de freiner le ruissellement des eaux pluviales et de favoriser leur infiltration. Ceci permet de limiter l'arrivée des eaux de ruissellements directement vers les milieux aquatiques superficiels.

Zones vulnérables aux nitrates (au sens de la directive européenne « nitrates ») : "Zones désignées comme vulnérables" compte tenu notamment des caractéristiques des terres et des eaux ainsi que de l'ensemble des données disponibles sur la teneur en nitrate des eaux, les zones qui alimentent les eaux ainsi définies :

1) atteintes par la pollution :

- les eaux souterraines et les eaux douces superficielles, notamment celles servant au captage d'eau destinée à la consommation humaine, dont la teneur en nitrate est supérieure à 50 milligrammes par litre,
- les eaux des estuaires, les eaux côtières et marines et les eaux douces superficielles qui ont subi une eutrophisation susceptible d'être combattue de manière efficace par une réduction des apports en azote,

2) menacées par la pollution :

- les eaux souterraines et les eaux douces superficielles, notamment celles servant au captage d'eau destinée à la consommation humaine, dont la teneur en nitrate est comprise entre 40 et 50 milligrammes par litre et montre une tendance à la hausse,
- les eaux des estuaires, les eaux côtières et marines et les eaux douces superficielles dont les principales caractéristiques montrent une tendance à une eutrophisation susceptible d'être combattue de manière efficace par une réduction des apports en azote." Le préfet coordonnateur de bassin* après avis du comité de bassin a arrêté la délimitation des zones vulnérables. Cette délimitation fait l'objet d'un réexamen au moins tous les 4 ans.

